

offres de Penn. Le Canada n'avait pas moins de cinq cents hommes dans les bois, qui trafiquaient sans permission avec les Anglais, parceque de toutes manières ils y trouvaient plus de bénéfice. La lettre de Penn, qui ne fut peut-être qu'une circulaire destinée à allécher les coureurs de bois, ne pouvait mieux être accueillie qu'en ce moment, et tout nous porte à croire qu'elle produisit un effet considérable. D'ailleurs, ce document semble si peu avoir été reçu à Québec, que les historiens ne le citent pas et l'original en est aujourd'hui encadré et placé dans le Capitole de Harrisburg.

La guerre avait amené en 1690 l'amiral Phipps devant Québec et placé la colonie française à deux doigts de sa perte. D'un autre côté les traiteurs français gênaient beaucoup les établissements anglais du littoral des lacs, principalement dans l'Ohio où ils exerçaient une influence prépondérante sur les tribus sauvages et où ils accaparaient le trafic des pelleteries. Profitant de ce que la guerre leur donnait quasi carte-blanche, nos traiteurs ne se faisaient pas faute de méconnaître nos propres lois sur la traite, de molester les Anglais et de ruiner par la force et la ruse leur commerce et leurs tentatives d'établissement dans ces contrées.

Au nombre des Français qui s'étaient compromis en méprisant les lois sur les coureurs de bois et qui n'osaient retourner en Canada, il y avait Pierre Bisailon, Michel et Louis Bisailon, Martin Chartier, Jacques Le Tort et sa femme Anne Le Tort,—tous assez attentifs à se ménager par intérêt les bonnes grâces des anglais, mais cependant par instinct français, par état et par besoin, assez peu de leurs amis. Cette position délicate semblait plaire à des aventuriers qui, on le sait, risquaient leur peau à tout moment pour l'appât de quelque bénéfice. Il en résultait que ces coureurs de bois n'étaient réellement pas trop attachés à la couronne de France et encore moins à celle d'Angleterre. Placés hors la loi ils tenaient à vivre ainsi : libres, avec la perspective de bâcler l'un de ces matins une affaire d'or avec les marchands anglais ou quelques contrebandiers français. Cet état de choses dont se plaignaient les gouverneurs de Québec, décida le roi de France à promulguer l'étrange édit par lequel il défend de faire passer en Canada de l'argent monnayé, parce que, dit-il, nos traiteurs s'en servent aussitôt pour trafiquer avec les anglais chez qui le commerce est ouvert à toute nation. Il était donc ordonné de nous inonder de monnaie de carte qui n'avait de valeur qu'aux magasins du roi et chez les favoris qui jouissaient du monopole de la traite. Le remède était pire que le mal ; il eut le double effet de ne point corriger les coureurs de bois et de conduire Louis XIV à faire banqueroute sur la place de Québec,—ce qui n'a pas été remarqué